

veut dire ce que je viens d'expliquer. La Grande-Bretagne étant en état de guerre pourra déclarer que notre flotte ne prendra aucune part à cette guerre—et il pourra le faire par simple inaction, en s'abstenant, en n'adoptant pas un décret ministériel. Je maintiens que, si cette occasion se présentait, cette déclaration ou cette inaction du Gouverneur en conseil équivaldrait à une déclaration d'indépendance.

Une autre objection, c'est que le bill ne pourvoit à aucune uniformité dans l'organisation. Voici les propres paroles du premier ministre d'Angleterre, à la dernière conférence :

Il a été reconnu que dans la construction d'une flotte il faut se conformer à beaucoup de conditions. La flotte doit être d'un certain volume, afin d'offrir une carrière permanente aux officiers et aux hommes engagés dans le service; le personnel devrait être instruit et discipliné d'après des règlements semblables à ceux établis dans la marine royale, afin d'admettre un échange et une union entre les services de l'Angleterre et des possessions; et dans le même but le modèle du type de vaisseaux et d'armements devrait être uniforme.

En réalité, il n'y a pas uniformité de formation. La durée de l'engagement dans la marine canadienne sera de trois ans; or, si j'ai bien compris ce que je me suis efforcé d'apprendre sur cette question, il faut au moins six ans pour former un marin sur ces puissantes machines, si compliquées, en usage dans les guerres navales actuelles. Ainsi il n'y aura aucune uniformité dans l'organisation, et, apparemment, du moins, aucune unité dans la formation, car nos marins ne recevront pas leur instruction dans le service impérial, mais dans les écoles que l'on propose d'établir, et dans le bill je n'ai trouvé aucune disposition spéciale concernant la nature de l'instruction qui sera donnée dans ces écoles.

Je tiens à faire une autre citation pour bien établir que l'amirauté recommande expressément une unité de combat :

A l'avis de l'amirauté, un gouvernement colonial désireux de créer une marine devrait viser à former une flotte distincte; et la plus petite flotte est celle qui, en même temps que maniable en temps de paix, est susceptible d'être utilisée dans ses parties constituantes en temps de guerre.

La flotte à viser devrait donc, à l'avis de l'Amirauté, se composer au moins :

D'un croiseur cuirassé (nouvelle classe "Indomitable" qui est du type "Dreadnought"),

De 3 croiseurs non cuirassés (classe "Bristol"),

De 6 contre-torpilleurs,

De 3 sous-marins, avec les auxiliaires nécessaires, tels que vaisseaux d'approvisionnement, etc., qui ne sont pas spécifiés ici.

Puis au paragraphe 11 :

Vu que le croiseur cuirassé est la partie essentielle de la flotte, il est important que le premier vaisseau à construire, en commen-

M. R. L. BORDEN.

çant à former une flotte, soit un "Indomitable" du type "Dreadnought."

A ce propos, je ferai observer que l'Australie a immédiatement accepté la proposition d'une unité de combat, et cela, aux conditions qui je trouve exprimées à la page 26 de ce Livre bleu, dans les termes suivants :

La flotte australienne, devrait faire partie de la flotte d'Extrême-Orient de l'empire qui sera composée d'unités semblables à celles de la marine royale, et sera désignée sous le nom de flotte de la Chine et des Indes orientales, et celui de flotte australienne.

Ainsi, l'Australie s'est non seulement conformée aux désirs de l'amirauté sur ce point, mais elle est allée au delà; elle a formellement déclaré, si je puis m'en rapporter au Livre bleu, que son utilité de combat ferait partie de la flotte d'Extrême-Orient de l'empire.

L'hon. sir F. W. BORDEN: Mon honorable ami, voudra-t-il regarder au bas de la page 25 où il est dit :

Lorsqu'ils seront mis par la confédération australienne à la disposition de l'amirauté, en cas de guerre, les navires devront être sous la direction du commandant en chef des forces navales.

Ceci semblerait vouloir dire que la confédération australienne sera libre de mettre ou de ne pas mettre sa flotte sous la direction de l'amirauté.

M. R. L. BORDEN: Sur cette question, mon attitude est aussi tranchée que possible. Je dis que tout projet d'établir une unité de combat de la marine de guerre impériale sera inutile, et plus qu'inutile—je dirai même dangereux—à moins qu'il ne soit expressément stipulé qu'en cas de guerre il n'y aura qu'une seule flotte sous les ordres d'un commandement unique. Autrement, nous pourrions avoir, dans la marine anglaise, une répétition de l'histoire de "L'invincible Armada" composée de cinq ou six flottes ayant chacune une organisation distincte, un entraînement distinct, un armement distinct; et nous savons ce qui lui est arrivé.

Pour des raisons que je n'ai pas bien comprises, l'honorable premier ministre nous a parlé des exploits et des croisades de Pierre l'Ermite. Je ne vois pas par quel enchaînement de raisonnements il a trouvé le moyen d'introduire Pierre l'Ermite et beaucoup d'autres choses dans son discours, mais il ne pouvait certainement pas trouver un plus fort argument à l'appui de la thèse que je soutiens.

Quelle a été la cause de l'insuccès de cette croisade? La croisade a échoué parce qu'elle était un assemblage hétérogène de guerriers de différents pays, sans cohésion dans l'organisation, sans uniformité dans l'entraînement, sans unité dans le commandement. Le sort de cette croisade serait probablement celui des flottes impé-